

**DÉLIBÉRATION RELATIVE À LA FERMETURE DES PARCOURS DROIT DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE ET PARCOURS DROIT DES RELATIONS DE TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE DE MASTER MENTION DROIT SOCIAL, ET CREATION DU PARCOURS ENJEUX ET TECHNIQUES DE DROIT SOCIAL DE MASTER MENTION DROIT SOCIAL**

*Vu le code de l'éducation en son article L613-2 et L712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'université ;*

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

**Article 1**

Approuve la fermeture des parcours de master de la mention droit social suivants :

- droit du travail et de la protection sociale
- droit des relations de travail dans l'entreprise

**Article 2**

Approuve la création du parcours de master de la mention droit social suivant :

- enjeux et techniques de droit social mention droit social

**Article 3**

La présente délibération sera transmise à la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions du règlement portant modalités de publication des actes à caractère réglementaire du 30 janvier 2014 de l'université de Bordeaux.

Adoptée à la majorité des votes exprimés :  
22 votes pour  
0 vote contre  
0 abstention

Le président du conseil académique,

Dean Lewis